Moon trail by RCBJ 2023

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Description des épreuves

« Moon trail by RCBJ » est une épreuve pédestre organisée par l'Association Running Club Bourgoin Jallieu (RCBJ). Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Les parcours empruntent la voie publique, les chemins et sentiers balisés. Les départs et arrivées auront lieu à la Maison du village de la ville de Maubec (38300) le 07 octobre 2023.

Les trois épreuves réuniront au maximum 400 concurrents au même moment sur les parcours.

Trois épreuves au programme de cette manifestation :

- Épreuve 1 « Tour du plateau » : Course nature de 31 km et 900D+, départ groupé à 18h00 âge mini 20 ans dans l'année en cours
- Épreuve 2 « express » : Course nature de 14km et 480D+ départ groupé à 18h30 âge mini 18 ans dans l'année en cours
- Épreuve 3 « La découverte » : Course nature de 7km et 160D+ départ groupé à 17h âge mini 16 ans dans l'année en cours

Article 2 : Conditions générales - Sécurité - Assurance

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ses clauses. Tous les concurrents du trail s'engagent à respecter le règlement de course par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

SECURITE:

Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par les services de Police, Gendarmerie, Service Médical, Signaleurs et Commissaires de course. Tout manquement entraînera la mise hors course.

ASSURANCE:

L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.

Article 3: Conditions d'inscription

Date d'ouverture des inscriptions : le 15 juin 2023 Clôture des inscriptions : le vendredi 06 octobre 2023 sur la plateforme ou lorsque les 400 premiers dossiers complets seront atteints.

2 modes d'inscription:

- Inscription en ligne par notre prestataire « NJUKO » avec paiement sécurisé par carte bancaire.
- Inscription sur place le jour de la course

• Aucune inscription ne sera prise par téléphone

Droits d'engagement :

• Course nature 31km : 24 euros + 1€ pour les frais d'inscription.

Course nature 14 km: 13 euros + 1€ pour les frais d'inscription.

• Course nature 7 km : 7 euros + 1€ pour les frais d'inscription.

Annulation d'une inscription :

Toute annulation d'inscription devra être faite par mail, au plus tard le 30 septembre 2023. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre part.

Le directeur de course se réserve le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables ou sur avis préfectoral.

Si annulation cause COVID-19, les inscriptions seront remboursées sauf les 1€ de frais Pour participer au trail 2023, chaque concurrent devra avoir son dossier d'inscription complet le jour de l'épreuve.

Certificats médicaux :

Les coureurs licenciés FFA, Courses hors stade ou Athlétisme devront obligatoirement joindre une copie de leur licence valide à la date de l'épreuve, lors de leur inscription. Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre impérativement au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute pratique d'activité physique et sportive peut induire des risques pour la santé, sachez modérer vos efforts.

Dossards:

Les dossards seront remis aux coureurs le samedi 07 octobre 2023 entre 15h et 18h. Au moment du retrait, le concurrent devra montrer une pièce d'identité. Tout au long de la course le dossard devra être visible quel que soit le vêtement porté par le concurrent et placé devant. Le port de ceinture pour dossard est autorisé.

<u>Article 4 : Règles de courses - parcours – environnement</u>

Matériel obligatoire pour les courses de 31 km et 14 km

Lampe Frontale

Réserve d'eau de 250ml

Gobelet (pas de gobelets sur les ravitaillements)

Matériel conseillé :

Téléphone portable

Bâtons interdits

Balisage du parcours :

Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront le parcours →voir itinéraire des deux épreuves et profil sur le site internet.

Ravitaillements:

Sur le 7km; ravitaillement à l'arrivée

Sur le 14 km: 1 ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée

Sur le 31 Km : 2 ravitaillements sur le parcours + ravitaillement arrivée

Boissons + (1 solide sur le 31 km)

Contrôle et pointage :

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours. Les postes contrôles, sont placés de façon à s'assurer que les concurrents empruntent la totalité des parcours.

Barriere Horaire sur la course « Tour du plateau », arrêt et déviation vers l'arrivée au 23^{ème} km à partir de 21h30 (3h30 de course)

Accompagnateur:

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Abandons:

En cas d'abandon, il est obligatoire de prévenir l'organisation. Le concurrent devra rejoindre par ses propres moyens un poste de pointage ou de ravitaillement.

Si abandon sur blessure avec impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour rapatrier la victime. Si un concurrent décide de se faire rapatrier par une personne étrangère à l'organisation du trail, il agit alors sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

Environnement:

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et ses détritus jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés. Pas de jet de déchet hors zones de ravitaillement. En cas de non-respect l'organisateur pourra sanctionner, voire prononcer l'exclusion.

Article 5 : Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par une association secouriste.

Charte du coureur : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident s'un autre concurrent jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Classement - récompenses – résultats

Un classement général sera établi sur les trois courses.

Un lot sera remis à chaque coureur lors de la remise du dossard (inscription en ligne exclusivement)

Récompenses :

Podium scratch des 3 premier(e)s hommes et femmes du 7 km

Podium scratch des 5 premier(e)s hommes et femmes 14 et 31 km

Article 7 : Droit à l'image

Par son inscription au trail, les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Le concurrent et ses accompagnants autorisent de fait, à titre gracieux, la reproduction et l'utilisation de leur image par l'organisation ou ses partenaires. Contacter l'organisateur si vous ne souhaitez pas qu'il utilise votre image pour la promotion de ses activités.

Article 8 : Covid-19

Selon la situation sanitaire autour de la date de l'événement, nous serons contraints, toutes et tous de respecter les règles et directives dictées par le gouvernement. Cela pourrait être :

- Le port du masque au départ, à l'arrivée et lors de ravitaillement(s).
- La nécessité d'avoir un Pass sanitaire pour participer à l'évènement.
- Présentation du Pass Sanitaire pour les coureurs et accompagnants pour rentrer dans le complexe sportif.
- Une annulation de la course (Voir volet conditions de remboursement).
- Port du masque lors de vos déplacements dans la salle

Les consignes « Covid-19 » seront par conséquent données quelques jours avant la course et rappelées le jour de la course. Nous ne pouvons à ce jour dire quelles seront les règles à respecter.